



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E190932

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2026

ÉDITÉ LE

07/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/05/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/05/2007
300 000

Raison sociale : FREDY FILLIETTE

427 BIS ROUTE DE CONFLANS
95220 HERBLAY-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 497865998

Siret : 497 865 998 00031

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 2114173

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021563916104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000020975226704

Téléphone : 01 71 68 12 97

Portable : 06 09 89 65 38

Fax :

Site Internet : www.fredy-filliette.fr

E-mail : contact@filliette.fr

Responsabilité légale :

FILLIETTE FREDY GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/09/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	21/05/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Maçon, Peintre, Plâtrier / Plaquiste)	05/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/09/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/09/2025
o Ventilation mécanique	21/05/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.